



Commande payée d'avance non livrée chez carrefour

Par **alibou**, le **12/10/2011** à **13:08**

Bonjour,

Suite à la réception d'un prospectus Carrefour valable du 23 mars au 28 mai 2011, je me suis rendue au magasin Carrefour pour acheter un Parasol présent dans le prospectus d'une valeur de 249€ TTTC.

Cet article n'étant pas disponible en stock, il a été commandé avec un délai maximum de livraison en magasin de 3 semaines. J'ai dû payer la commande d'avance.

A ce jour, toujours pas de parasol et pas de remboursement et pas de nouvelle non plus de Carrefour.

Lors de mes réclamations en magasin : "il y a rupture", le responsable de rayon va vous appeler pour vous rembourser.

Outre la publicité mensongère, cela ressemble à de l'escroquerie

Je pense déposer une plainte auprès du juge de proximité et demander le remboursement avec intérêts et frais. Est-ce la bonne méthode ?

Puis-je demander des Dommages et intérêts pour préjudice subi ?

Merci de votre réponse

Par **pat76**, le **13/10/2011** à **18:26**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception au directeur du magasin dans laquelle vous le mettez en demeure de vous livrer l'objet de votre commande au plus tard dans les 8 jours à la réception de votre lettre ou de vous rembourser.

Vous lui indiquez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous assignerez la société Carrefour devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil.

Vous précisez que vous allez prendre contact avec les services de la répression des fraudes pour expliquer la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre